



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Walter RIEDER, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND,

Étaient absents : Sylvain CIVIDINO représenté par Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Secrétaire de séance : Gilbert GARCIA.

Préalablement au démarrage des travaux du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de démission présentée par Madame Liliane BOSETTI le 23 octobre 2012.

Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2012 à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 - néant.

1- Nouvelle communauté de commune : désignation des délégués. Monsieur le Maire présente la nouvelle gouvernance de nouvelle communauté de communes de Cèze Cévennes et propose au conseil de désigner ses délégués. Après un premier tour de scrutin qui ne permet pas de désigner les élus du fait de raturage et d'écriture illisible, un deuxième tour donne les résultats suivants :

Délégués titulaires Patrick DUMAS, Cyril LAURENT, Denise COLLIER

Délégués suppléants Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Georges ADRYANCZYK-PERRIER

2- Restauration scolaire : création d'une régie et tarifs. Monsieur le Maire rappelle au conseil que le service de restauration scolaire sera repris par la commune au 1 janvier 2013 et qu'il convient de créer une régie, d'établir une tarification et de contracter avec le fournisseur de repas. Unanimité.

Les tarifs à compter du 1 janvier 2013 :

Quotient familial jusqu'à 375,41€	2 € 49
Quotient familial entre 375,42€ et 530,49€	2 € 93
Quotient familial entre 530,50 € et 701,87€	2 € 36
Quotient familial supérieur à 701,87€	3 € 98
Pour les personnes extérieures à la commune et adultes	5 € 27

3. Personnel : modification de l'organigramme et du régime indemnitaire.

Création un poste d'adjoint technique principal première classe afin de réintégrer un agent dans la cadre des changements de périmètre communautaires. Adopté à l'unanimité.

4- Convention risques statutaires avec le CDG 30. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la Convention d'adhésion au Service Prévention des Risques Professionnels du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et d'adhérer à la prestation de conseil en prévention des risques professionnels.

5- Aménagement entrée de Gammal : dossier loi sur l'eau. Le Maire précise que la mise en œuvre du giratoire nécessitant des remblais en zone inondable, les travaux sont soumis à la déclaration, en application des article L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. La rubrique concernée est 3.2.2.0 :

« Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

- Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m²;
- Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² mais inférieure à 10 000 m². »

Le Conseil Municipal valide et approuve le projet soumis à déclaration par 8 voix pour et 3 contre (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER)

6- Aménagement entrée de Gammal : convention avec le Conseil Général du Gard. le Conseil Général va d'apporter à la Commune une participation département de 110 915 € HT des travaux d'aménagement de sécurité sur le giratoire RD.130/RD244.

La réalisation des travaux de chaussée relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. Un cahier des charges est annexée à la convention fixant les modalités d'exécution de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 3 contre (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER):

VALIDE et APPROUVE le projet soumis à déclaration

7- Transport scolaire : convention avec le SMTBA. Signature d'une convention de délégation de compétence Transport concernant la desserte de Molières sur Cèze vers l'école de Gammal du 1er septembre 2012 avec le Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès. Unanimité.

8- Subventions- modification. Les associations La Sigoulette 1 500 € (au lieu de 2 000 €) Unanimité

9 Annulation de créance Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 8 voix pour et 3 abstentions d'admettre en non valeur les montants irrécouvrables.

10- Budgets - Décisions modificatives, Le conseil décide, à l'unanimité, des modifications budgétaires suivantes :

Commune :	Section de Fonctionnement		
	Dépenses	673	7600 €
	Recettes	7718	7600 €

Budget eau et assainissement

Section d'investissement .

Dépenses 001 - 69 000 €

Recettes 1641 - 69 000 €

Section de fonctionnement : Virement de 2 000 € du compte 654 pertes sur créances irrécouvrables au compte 673 Titres annulés

Lotissement : Dépenses de fonctionnement

012 6413 2500 €

011 60150 - 2500 €

11- Redevance d'Occupation du Domaine Public routier 2012 : Les montants de la redevance 2012 pour l'occupation du domaine public par les réseaux télécoms sont fixés, à l'unanimité, aux taux suivants :

Domaine public souterrain : 38,68 € le km

Domaine public aérien 51,58 € le km

Autres (cabines) : 25,79 € le m²

12- Emprunt service de l'eau et de l'assainissement. La Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon propose un prêt à taux fixe de 250 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes : Durée : 20 ans, Taux : 4,78%, Périodicité : trimestrielle et échéance trimestrielle 4 870,49 €. Unanimité.

13- Convention avec la DDTM du Gard Une la convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des dossiers d'urbanisme Unanimité.

14- Vente lots usine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les prix de vente des lots sont réactualisés, à l'unanimité, en fonction des nouvelles divisions.

15-Salon des Maires.

Monsieur le Maire se rendra au salon des maires à Paris.

Questions diverses :

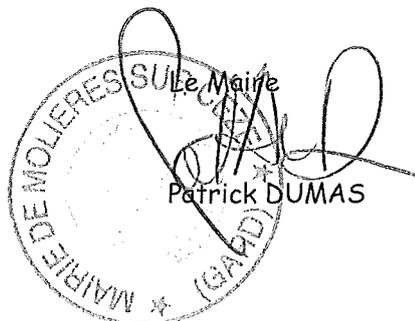
- Suite à une question posé sur le cas d'une employée municipale, Monsieur le Maire confirme que l'agent ne souhaite pas renouveler son contrat de travail au 1 janvier 2013.
- A une question sur les primes du personnel de la maison de retraite et et la mairie, il est précisé que les statuts des personnels et contraintes de travail et réglementaires sont différents.
- Branchement eau du Pesquier : les tuyaux en attente seront raccordés en 2013.
- Caravane rue de la gare : une procédure pour enlèvement de l'équipement sera lancée.
- Éclairage rue de la Gare : sera fait lors de la location de la nacelle.
- Bacs à sel : sera installés début décembre.
- Pour information, Monsieur le Maire distribue au conseil le tableau des effectifs scolaires et la nouvelle doctrine du SMDE du Gard.

La séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire de séance



Gilbert GARCIA



Patrick DUMAS

Jean VEYRUN

Liliane BREARD

Denise COLLIER,

Cyril LAURENT

Serge PARAYRE,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Jean-Louis BERTRAND